

# ASSEMBLEE GENERALE DU 04/06/2016

## MJC DE LA VALLEE

### RAPPORT DE GESTION

#### EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

#### Résultat de l'exercice

Le résultat de la MJC fait ressortir une perte de 26946 €.

#### La situation de trésorerie

La trésorerie témoigne de la stabilité des disponibilités de la MJC. L'ensemble de la trésorerie reste importante du fait de la périodicité des encaissements comparée à la régularité des charges. Suite à l'installation de la MJC dans les nouveaux locaux et aux investissements et charges correspondantes, la trésorerie s'est dégradée de 25%

#### Les investissements :

En 2015, les achats comptabilisés en immobilisation représentent 178644 € :

Aménagement de la salle de concert et studio musique : 150149 €

Matériel informatique : 13721 €

Mobilier de bureau : 14773 €

Concernant l'aménagement de la salle de concert, la municipalité a participé à hauteur de 80000 € sous forme de subvention d'investissement. Celle-ci s'étalera au même rythme que les amortissements soit 70% sur 10 ans et 30% sur 5 et 3 ans.

#### Le résultat d'exploitation

#### Les charges d'exploitation

- En 2015, les achats sont en augmentation de 15% du fait du déménagement, de l'achat de spectacles et des coûts supplémentaires en électricité.
- Le poste service extérieur progresse de 21 %. En effet, la MJC a dû avoir recours à davantage de prestation de sécurité pour répondre aux

exigences du bâtiment en termes de qualification SSIAP. La MJC doit également faire face à des dépenses supplémentaires d'entretien des locaux (cf. poste entretien et réparation)

- **Les autres charges externes** sont en diminution de 23% suite au départ de Michel ZBONA en avril 2014 remplacée par Anouk GUILY
- Le poste taxes sur rémunération augmente, la taxe sur les salaires étant supérieur au plafond d'exonération
- **Les charges de personnel** augmentent de 13%. Le poste d'Anouk GUILY, directrice ainsi que celui crée pour le pôle musique au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le poste animateur du pôle ludique est impacté pour une année complète. Le déménagement a occasionné des indemnités supplémentaires. Il faut noter également un changement dans le calcul des heures supplémentaires pour les salaires relevant de la convention de l'animation. Et pour finir, on notera le montant significatif des charges de formation qui ont été nécessaires à la qualification SSIAP de l'équipe des permanents.
- **La dotation aux amortissements augmente** de 35% suite à l'investissement dans le matériel nécessaire au fonctionnement de ce nouveau bâtiment et plus précisément de la salle de spectacle et des studios musique.
- **L'ensemble des charges d'exploitation progresse de 9%**

### **Les produits d'exploitations**

- Globalement, le chiffre d'affaire augmente de 8%
- Les subventions progressent de 4.6% suite à l'obtention de la subvention de la municipalité pour le projet musique actuelle
- Les adhésions représentent 21972 € pour 1781 adhérents. Celle-ci est passée de 20 € à 12€

**Le résultat d'exploitation fait donc apparaître une perte de 32244 €**

<b>Le résultat financier</b>
------------------------------

Il est constitué des intérêts des sommes placés sur le livret « caisse d'épargne » et représente 1052 €

<b>Le résultat exceptionnel</b>
---------------------------------

- Les produits exceptionnels de 4281 € correspondent à l'imputation au compte de résultat de la subvention du conseil régional perçue dans le

cadre de l'investissement en matériel musique de 2007 et de la subvention d'investissement versée par la municipalité dans le cadre des investissements de 2015.

### **Les perspectives 2016**

L'année 2015 est une année de transition. La MJC a dû faire face à de nouvelles charges en intégrant ces nouveaux locaux (ménage, électricité, formation sécurité). En dehors des charges inhérentes au fonctionnement du bâtiment, les dépenses engagées ont pour but d'optimiser au mieux sa fréquentation et l'année 2016 sera l'occasion d'utiliser pleinement cet équipement.

- Certaines dépenses ne se renouvelleront pas, notamment les dépenses de formation, les petits équipements, les prestations de sécurité :
- Néanmoins nous prévoyons une masse de charges sensiblement identique, afin de maintenir l'offre de spectacle et de couvrir Les dépenses d'électricité, d'entretien des locaux, d'amortissements impactées pour l'année entière
- Coté produits, l'augmentation des prix décidée pour la saison 2015-2016 va être intégrée sur les 8 premiers mois de l'année.
- Les subventions sont en baisse. C'est le cas des aides à l'emploi .Nous prévoyons notamment de recevoir à nouveau une subvention de la municipalité de 30 000 €pour le projet musique en l'étalant pour moitié sur l'exercice 2017
- Ce budget nous permet de maintenir les comptes de la MJC à l'équilibre

La trésorière de la MJC de la Vallée  
Martine TAILLEUR